



Comités de pilotage du site Natura 2000 « Basse vallée du Célé »

Jeudi 16 décembre 2021 – 10h00 - Visioconférence

Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés en séance, en complément du diaporama présenté en réunion (en pièce-jointe).

Participaient à la réunion :

- Catherine PRUNET, Vice-Présidente en charge de l'Environnement - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Ambre GIROU, directrice adjointe - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Dominique ROMBAUT, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Corinne JACOLY, cheffe de l'unité chasse et milieux naturels, service eau forêt environnement - DDT du Lot
- Bertrand DELPEUCH, Président du COPIL du site Natura 2000 « Basse vallée du Célé »
- Michel MARCHAL, administrateur de la LPO Occitanie – délégation territoriale du Lot
- Isabelle LAPEZE, chargée d'études agriculture environnement, service Patrimoine Environnement et Aménagements Durables
- Béatrice JACQUET, élue - commune de Corn
- Jean-Bastiste CHARLOT, salarié du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie

Excusés :

- Catherine MARLAS, Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Nicolas GOUX, responsable de l'antenne du Lot - Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Oc)
- Marine LESTRADE, ingénieure interdépartementale Aveyron - Lot - CRPF Occitanie (Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie)
- Anne-Marie DEVELAY, chargée de mission Agroécologie et Biodiversité - DREAL Occitanie
- Tifenn JEHANNO, chargée de mission Agriculture Biologique et Agroécologie SDAFA Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Région Occitanie
- Frédéric CARDON-DUBOIS, responsable de service Agriculture durable et filières animales – Région Occitanie
- Jean-Xavier GALZIN, Vice-président CT46 Fédération Française Montagne et Escalade
- Bernard LOBEL, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Nathalie MASBOU, Vice-Présidente du Grand-Figeac, en charge du climat, air, énergie et environnement
- Claude MILHAS et Philippe TYSSANDIER représentants du Comité départemental de Spéléologie 46 et du Groupe Chiroptères (CEN Occitanie)
- David BARTHES, chargé de mission milieux naturels - DDT du Lot
- Marion BOUTIN, chargée de projet écologie & environnement - ADASEA d'Occitanie
- Patrice JAUBERT, directeur - Fédération de pêche du Lot
- Stéphanie MERLIN, adjointe à la chef de service Santé, Protection Animales et Environnement – Inspectrice environnement DDETSPP du Lot
- Chambre d'agriculture

Ordre du jour :

1. Introduction :
2. Bilan des actions de mars à décembre 2021
3. Perspectives 2022



Mme Prunet, Vice-Présidente du Parc, remercie les participants à ce Comité de pilotage et présente le dispositif Natura 2000 sur le Parc. Elle mentionne la nécessité de travailler en relation avec tous les acteurs du territoire : partenaires, habitants, élus.

M. Delpuech, Président du COPIL, souhaite une meilleure appropriation du site Natura 2000 et visibilité du dispositif sur le Parc. Il demande en particulier qu'on amène les habitants à ressentir, une certaine fierté d'appartenir à une zone Natura 2000, comme c'est le cas dans d'autres régions de l'Europe et à faire en sorte que Natura 2000 ne soit plus un dispositif décrié malgré les difficultés de sa mise en place en France.

Mme Jacoly de la DDT présente les modifications prévues dans le suivi du dispositif d'animation Natura 2000, en lien avec la loi 3DS, en cours d'examen à l'Assemblée nationale. A partir de 2023, le fond FEADER sera entièrement géré par la Région, ainsi que le suivi de l'animation Natura 2000. L'Etat gardera le suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000, la validation des Documents d'objectifs et la révision des périmètres. La Région Occitanie souhaite assurer une animation de proximité avec des agents dans chaque département (au sein de la Maison de la Région à Cahors pour le Lot).

1. Bilan des actions mars à décembre 2021

Lors de la présentation, les éléments suivants sont évoqués :

- **Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC) et AFPL (Association Foncières Pastorales Libres) :**

Mme Lapeze présente les dispositifs d'Associations Foncières Pastorales qui concernent ce site Natura 2000.

Sur Sauliac-sur-Célé, une première phase de travaux de débroussaillage, pour la restauration de pelouses sèches, a été financée par un contrat Natura 2000 non agricole. Une seconde phase d'entretien pastoral de ces milieux pourra être pris en charge par les éleveurs à l'aide des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

M. Delpuech précise l'importance du soutien financier des opérations d'ouvertures et de maintien des milieux ouverts, dans la zone Natura 2000. Il regrette les limites du site qui n'intègrent pas certaines pelouses sèches proches du périmètre et limitent les possibilités de financements de ces opérations. Il pose la question des limites actuelles du site.

Mme Jacoly indique que les modifications des périmètres est possible mais doit être scientifiquement justifiées. Elle indique que les ouvertures de milieux peuvent également être engagées via les dispositifs de défense contre les incendies et du soutien au pastoralisme.

Mme Rombaut souligne l'importance des milieux ouverts pour la conservation des chiroptères d'intérêt communautaire et notamment du Petit murin, espèce qui chasse des orthoptères (criquets & sauterelles) sur les prairies et pelouses. Le maintien de ces milieux, dans la zone d'émancipation des jeunes autour des gîtes de parturition peut se justifier. Les milieux intermédiaires, de « pré-bois » sont également des habitats propices aux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (Grand/Petit Murin, Rhinolophes euryale, Grand et Petit Rhinolophes, Murins...) en mosaïque avec les pelouses sèches, prairies naturelles et zones boisées plus dense. Ce milieu de « pré-bois » est également un milieu multifonctionnel qui permet le

maintien de la biodiversité, la production de bois et de fourrages et une physionomie de la végétation qui a du sens au regard de la dynamique de réchauffement climatique (ombrage des surfaces pâturées et stockage carbone).

Mme Lapeze précise qu'un programme de réouverture des milieux conséquent est soutenu par le Département, en lien avec le plan de massif pour la défense contre les incendies. Elle indique l'intérêt des plans de gestion Eco-pastoraux qui permettent de définir des unités de gestion, de suivre la gestion pastorale des différents milieux naturels en fonction des différents enjeux. Elle note la synergie des actions du Conseil Départemental, du Parc et de la Chambre d'agriculture et l'intérêt de la ressource spontanée pour les élevages sur les Causses.

- **Travaux de fermeture de la grotte de la chèvre de Corn et pose d'un panneau d'information :**
Travaux réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie en lien avec les Comité départemental de Spéléologie du Lot
- **Hors Contrat Natura 2000 : Travaux d'aménagement écologique et pédagogique de la gravière d'Espagnac Ste Eulalie**
Mme Rombaut présente les importants travaux finalisés cet automne 2021, par le Syndicat mixte du Célé et du Lot Médiain, pour reprofiler les berges de la gravière et creuser des mares. Il sera examiné si des actions Natura 2000 sont à déployer en complément des travaux déjà réalisés.
Mme Jacquet rappelle l'enjeu de limiter le développement des cyanobactéries dans le plan d'eau.
- **Hors Contrat Natura 2000 : Suivi projet du département sur l'aménagement Via Ferrata Liauzu – Sauliac sur Célé.** Les dispositifs de protection de la grotte abritant une population de chiroptères à fort enjeux et de protection de la flore ont été mis en place. Il conviendra de suivre le bon état de conservation de ces éléments.
- **Suivis des différents des gîtes de parturition des chiroptères** ont été réalisés par le Comité départemental de spéléologie du Lot.
- **Sensibilisation :**
Présentation des différents outils de sensibilisation déployés par le Parc (cf. diaporama). Des animations scolaires ont été réalisées sur les communes de Brengues et Marcilhac-sur-Célé. Il est souligné l'importance de communiquer sur les actions Natura 2000 engagées et de rendre visible le site.

2. Perspectives 2022

Au sujet d'actions à poursuivre ou à mener, les éléments suivants sont abordés :

- Il est souligné le besoin de préparer, en 2022 le renouvellement du Plan Stratégique National (2023 – 2027) en engageant l'élaboration du nouveau Projet Agro Environnemental et Climatique sur le Parc. Le maintien des habitats agropastoraux s'avère une priorité dans les documents d'objectifs. Le Parc et le Département souhaitent poursuivre leur coopération sur ce thème et plus sensibiliser les éleveurs et agriculteurs sur la connaissance de la faune et de la flore. Une action via le Contrat de Restauration de la biodiversité (financement Région) pourrait ainsi être poursuivie : journée technique des éco-parcours.

- 2022 est l'année des 30 ans de Natura 2000, cet évènement sera l'objet d'animations spécifiques à l'occasion de la semaine des Géoparcs, en utilisant le lien entre la géologie et la biodiversité (en surface et souterrain), ainsi que la biodiversité d'hier et d'aujourd'hui.
- La Grotte de Ste Eulalie (Espagnac-Ste-Eulalie) vient d'être mise en vente associée à la propriété du moulin. Cette grotte est un gîte d'hibernation pour environ 200 Rhinolophes euryales et abrite des gravures rupestres.
Mme Bes précise que le Département va examiner la possibilité d'acheter cette cavité mais il ne pourra se positionner que sur les parcelles non bâties.
Une réunion est prévue prochainement entre le Département, la commune et le Parc pour examiner cette action.
- Mme Rombaut informe que la Grotte de l'ancienne champignonnière de Lentillac-du-Causse va être réaménagée en champignonnière et est aussi l'objet d'un projet de résidence d'artiste. Cette cavité se situe hors zone Natura 2000 mais abrite de petits effectifs de chiroptères dont 4 espèces d'intérêt communautaire. Le Parc suit ces projets pour permettre une cohabitation des différents usages dans cette cavité.
- Concernant les suivis de la loutre, il est indiqué que Vincent Lagarrigue (technicien rivière du Syndicat du Bassin Célé Lot Médian), réalise des observations sur cette espèce, ainsi que l'Office Français de la Biodiversité. La problématique des pièges à ragondin est évoquée et des risques de piégeage de la loutre.
Mme Jacoly précise qu'un arrêté préfectoral interdit certains pièges sur l'ensemble du département sauf un secteur du Quercy blanc. Cet arrêté est diffusé en mairie. Les piégeages contre les ragondins et rats musqués ne demande pas d'agrément.
- Les inventaires des odonates engagés en 2020 seront poursuivis en 2022 par le Conservatoire d'Espaces Naturels. M. CHARLOT indique que les modalités d'inventaires seront à préciser : possibilité d'encadrement d'un stagiaire, de réaliser des inventaires plus larges sur le Parc. Mme Girou fait état que la nécessité d'avoir un canoë peut être bloquant pour des travaux d'inventaire au Parc.
M Delpuech informe des inventaires odonates réalisés sur la Gravière de Ste Eulalie par Guy Holman.
- M. Delpuech souligne l'importance de développer des outils de communication propres à chaque site et de cultiver une certaine fierté des habitants et des acteurs concernant ce patrimoine naturel, qui est bien souvent trop ressenti comme une contrainte.
Il propose de valoriser des photos de la faune et la flore de la vallée du Célé, prises par des photographes amateurs locaux, par une exposition en plein air (édition de photos sur bâches). Une commune comme Espagnac- Sainte-Eulalie recevant 3 à 4000 visiteurs (randonneurs) sur 6 mois, cela peut permettre de communiquer sur ce patrimoine naturel.

Sans question complémentaire, Catherine Prunet et Bertrand Delpuech remercient les participants et lèvent la séance.

Dominique Rombaut,
Chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy.